



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Reprises anticipées d'activité en période de crise sanitaire

Question écrite n° 28226

### Texte de la question

Mme Sylvie Tolmont attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les reprises d'activités anticipées d'usines en période de crise sanitaire. En cette phase de confinement généralisé décrété par le Gouvernement pour faire face à la pandémie de covid-19, certains dirigeants d'entreprise semblent vouloir inciter à la reprise du travail à marche forcée de leurs salariés, au risque d'exposer leur santé et celle de leurs proches. En effet, pour les syndicats représentatifs de ces salariés, nombre d'annonces de reprise ne sont pas assorties des garanties suffisantes quant à la protection de ces derniers, lesquels peuvent devenir tant victimes que vecteurs du virus. À cet égard, les quelques mesures mises en place par les responsables de ces organisations semblent bien insuffisantes et n'y changent rien. De plus, il est important de souligner que les activités de certaines d'entre elles n'apparaissent pas comme indispensables à la vie de la Nation. Tel est le cas, par exemple, de l'entreprise CKB / TE Connectivity, située à Allonnes, sur la circonscription de Mme la députée. Dès lors, celles-ci ne devraient pas échapper à la règle générale de cessation d'activité et de confinement de leurs salariés, au risque de compromettre l'effort et la solidarité de tous visant à endiguer l'épidémie. La situation économique est alarmante, certes, mais la sécurité des salariés doit primer sur la continuité de l'activité, et ce « quoiqu'il en coûte », pour reprendre les mots du Président de la République lors de sa première adresse aux Français, le 12 mars 2020. Aussi, elle souhaite connaître ses intentions en la matière afin de préserver la santé des salariés et des Français.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Tolmont](#)

**Circonscription :** Sarthe (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28226

**Rubrique :** Accidents du travail et maladies professionnelles

**Ministère interrogé :** [Économie et finances](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 avril 2020](#), page 2727

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)